

Projet solaire de Saint-Forgeot

Plan de situation au 1/140 000, avec zones Natura 2000, Fond IGN



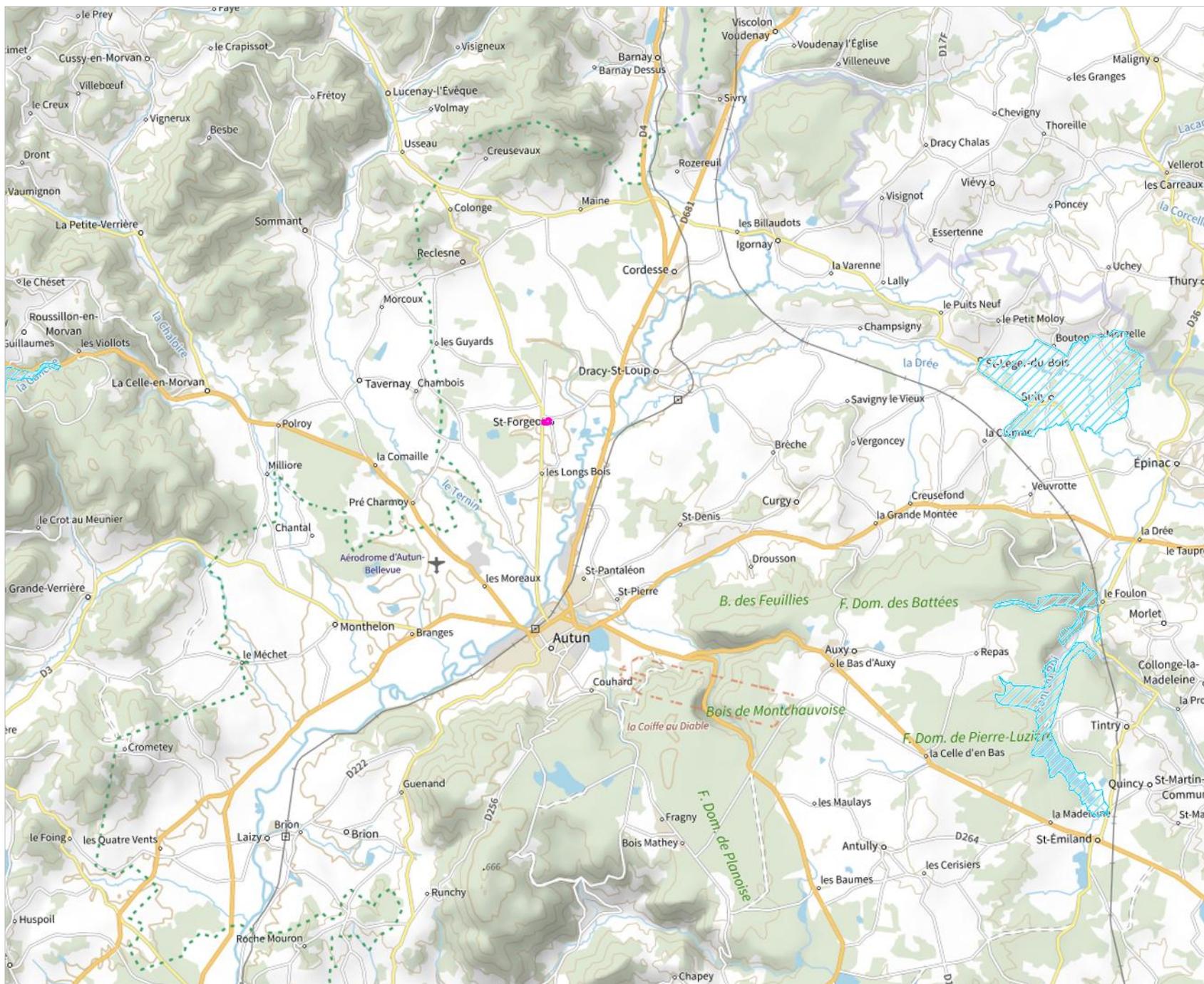
ZSC et SIC (Natura 2000)



ZSC et SIC (Natura 2000)



Zones projets (solaire)



Auteur: Collaborateur Valeco

Sources: Valeco, IGN

Date: 29/11/2023

Projection: RGF 1993 Lambert-93

Projet solaire de Saint-Forgeot

Plan de situation au 1/140 000, avec zones Natura 2000, Fond Ortho



ZSC et SIC (Natura 2000)



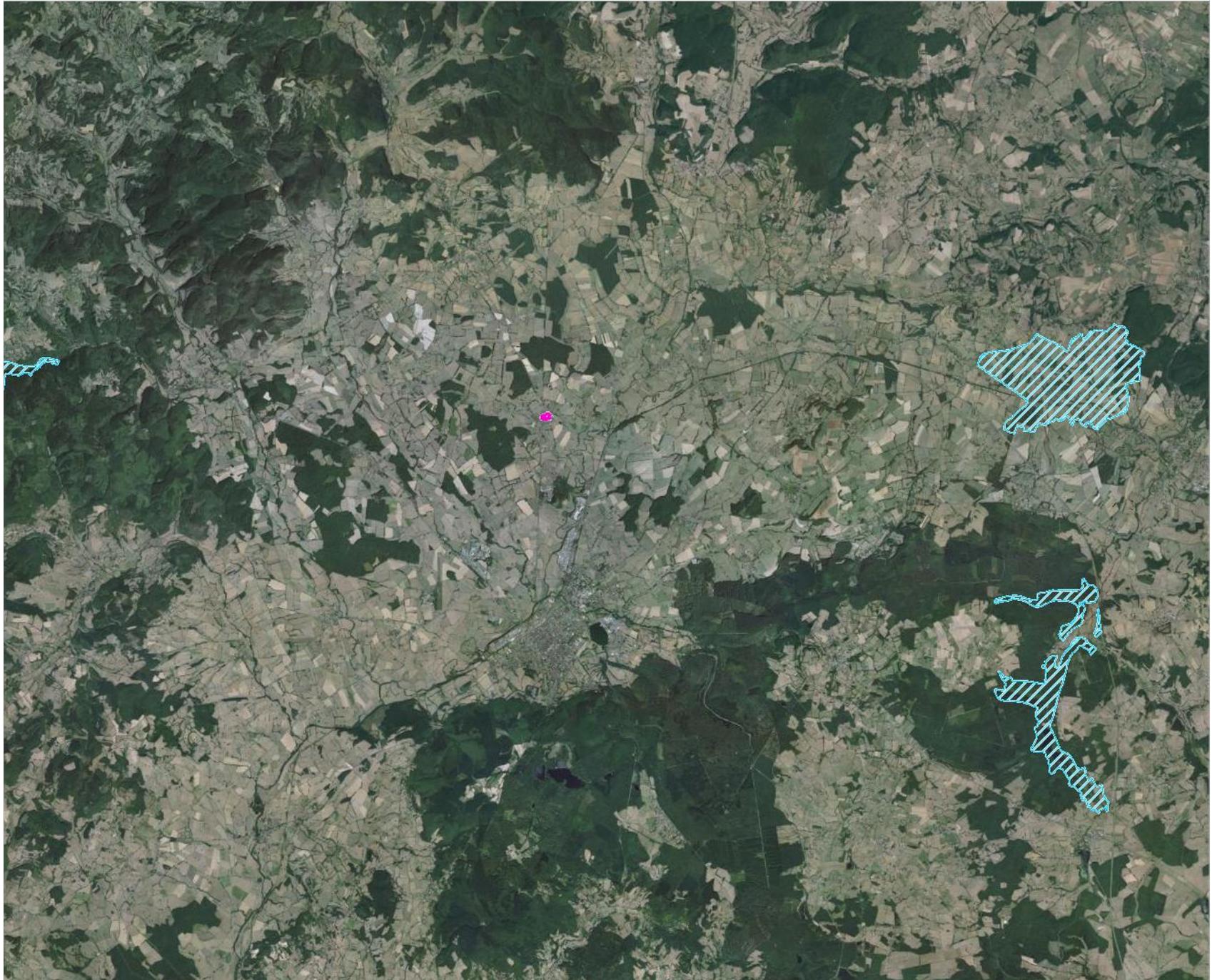
ZSC et SIC (Natura 2000)



Zones projets (solaire)



Zone foncière - 1



0 6km

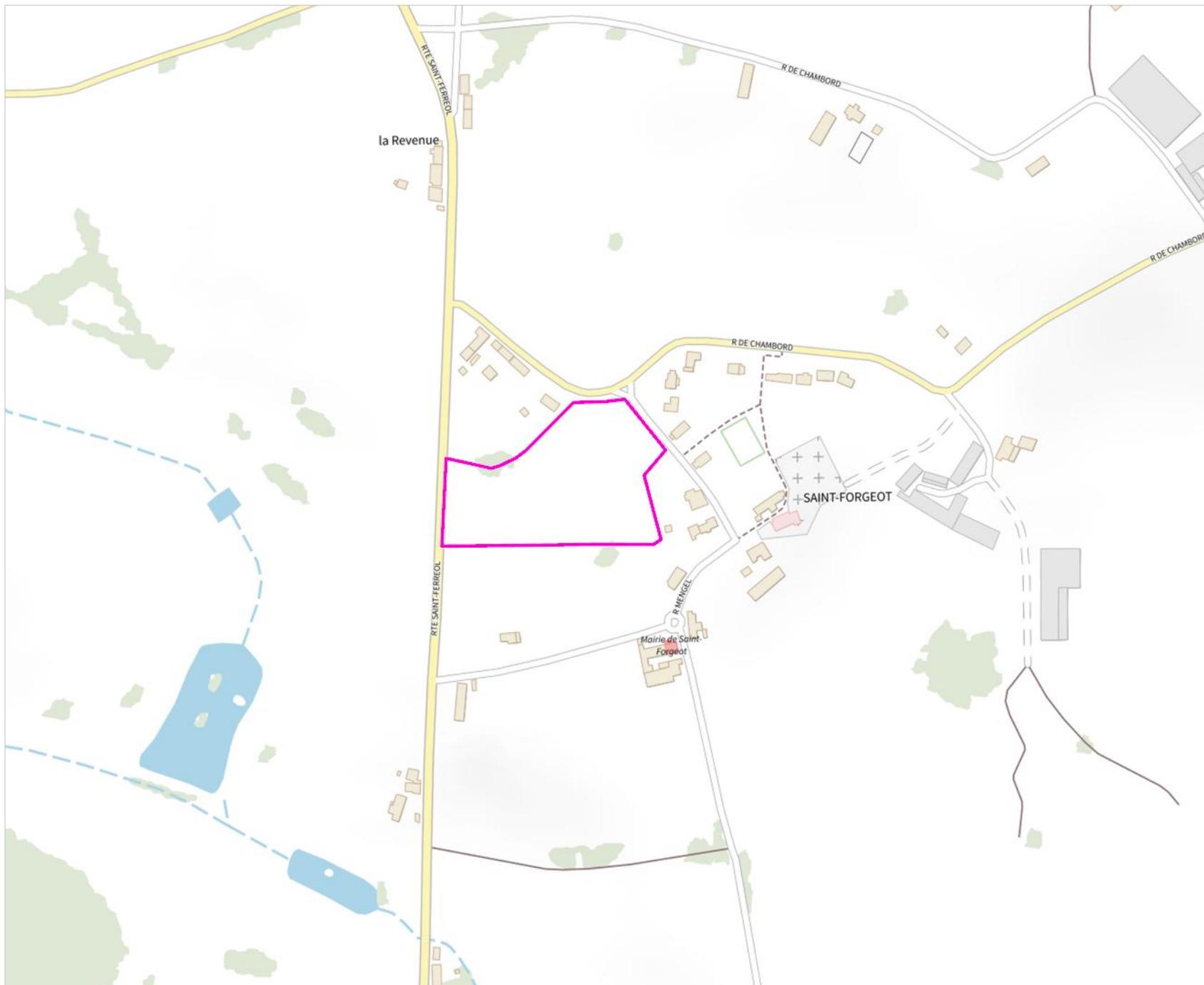
Projet solaire de Saint-Forgeot

Plan des abords du projet au 1-5 000, Fond IGN



Zones projets (solaire)

 Zone foncière - 1



Projet solaire de Saint-Forgeot

Plan des abords du projet au 1-5 000, Fond Ortho



Zones projets (solaire)

 Zone foncière - 1



0 200m



LÉGENDE

-  Limite de parcelle
-  Clôture
-  Module
-  PDL 7x3
-  Onduleurs
-  Piste largeur 3m



-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
01	Création	BG	GD	28032024
VERSION	DESCRIPTION	DESSINÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	DATE
ÉCHELLE	-	FORMAT	A0	
CODE PROJET	71	SYSTÈME DE COORDONNÉES CC		
COMMUNE(S)	Saint-Forgeot			
PROJET	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE			
PLAN	PLAN DE MASSE			

188 rue Maurice Béjart
CS 57392
34184 Montpellier
Tél : 04 67 40 74 00





LÉGENDE

- Limite de parcelle
- Clôture
- Module
- PDL 7x3
- Onduleurs
- Piste largeur 3m

-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
01	Création	BG	GD	28/03/2024
VERSION	DESCRIPTION	DESSINÉ PAR VÉRIFIÉ PAR DATE		
ÉCHELLE	-	FORMAT		A0
CODE PROJET	71	SYSTÈME DE COORDONNÉES CC		
COMMUNE(S)	Saint-Forgeot			
PROJET	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE			
PLAN	PLAN DE MASSE - Vue d'ensemble			

188 rue Maurice Béjart
CS 57392
34184 Montpellier
Tél : 04 67 40 74 00





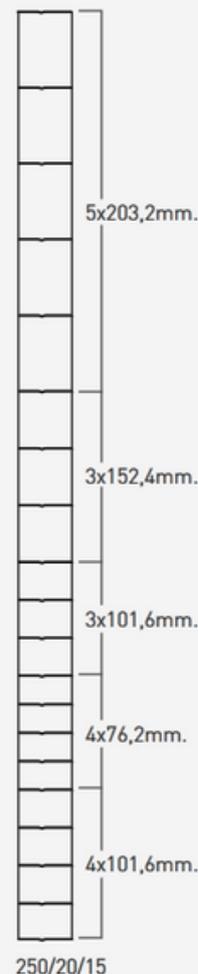
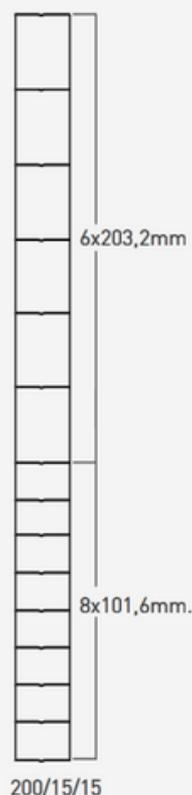
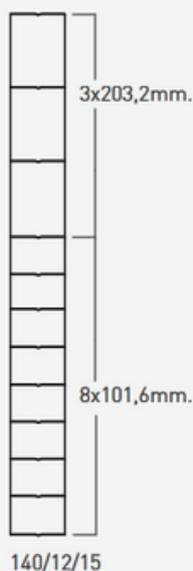
ROBUSTE - ÉCONOMIQUE

GRILLAGE SOUDÉ POUR AUTOROUTE

CARACTÉRISTIQUES

Maille	Progressive
Diamètre du fil	Horizontaux extrêmes Ø 3.40mm
Diamètre du fil	Verticaux Ø 3.00mm
Norme	Fil galvanisé riche selon la norme EN10244-2
Rouleau	50m

Hauteurs	1.40m
	2.00m
	2.50m



Compléments datant du 09/04/2024 : Cas par cas concernant le projet de construction d'une centrale photovoltaïque à Saint-Forgeot (71)

Vous trouverez ci-dessous nos réponses à vos demandes de compléments d'information. Je reste évidemment à votre disposition pour tout complément d'information.

- un plan du projet localisant les différentes composantes (rangées de panneaux, poste de livraison et de transformation, clôture, voies internes lourdes ou légères, citerne à incendie, plantations périphériques éventuelles,...);

Vous trouverez en pièce-jointe un plan de la centrale, avec les grandeurs caractéristiques de cette dernière.

- préciser la production électrique annuelle prévisionnelle; - préciser les panneaux photovoltaïques prévus (nombre, puissance unitaire, technologie, surface projetée au sol, distance interstitielle,...);

La centrale photovoltaïque s'étendra sur une superficie de 1,15 hectares (surface clôturée), sur une parcelle faisant 2,02 hectares. Sa puissance sera de 997 kWc et la production envisagée est de 1200 MWh/an, soit la consommation approximative de 900 habitants.

Les panneaux photovoltaïques prévus sont des modules monocristallins bifaciaux de 72 cellules, de puissance unitaire de 565 W. La surface de panneaux projetée au sol sera de 8183,2 m², soit un nombre total de 1764 modules. La distance entre les tables est de 1,5m.

La différence entre ces deux surfaces (surface clôturée et surface des panneaux) correspond aux pistes d'accès (largeur=3 m ; longueur=70,2 m), aux espaces entre le grillage et les modules ainsi que la surface du poste de transformation (13 m²).

- préciser les structures supports prévues (hauteurs mini et maxi, espacement, modalités d'ancrage, orientation, inclinaison,...);

Les structures supports prévues sont de type mono pieux, avec une hauteur maximale de 140 cm et minimale de 80 cm. Elles seront inclinées selon une pente de 10° et orientées plein sud et afin de capter le maximum d'énergie solaire disponible.

Ces structures seront fixées sur des lests en béton (ou panier type gabion lesté) afin d'assurer la stabilité de l'ouvrage afin d'éviter l'enfouissement de pieux dans le sol et permettre une construction (et démantèlement) plus rapide.

- préciser les modalités de raccordement électrique externe (poste source prévu, autre solution,...);

La procédure de raccordement au réseau électrique national impose l'obtention d'une autorisation d'urbanisme pour formuler une demande auprès du gestionnaire de réseau Enedis. La solution technique de raccordement sera donc proposée par Enedis 3 mois après la demande.

Pour de faibles puissances comme c'est le cas pour ce projet de moins de 1 MWc, un raccordement à proximité du site sur la ligne 20 000 Volts est très probable. Ainsi il ne sera pas nécessaire de prévoir des travaux d'enfouissement de réseau HTA entre le projet et un poste source sur de longues distances (comme ce peut être le cas pour des centrales photovoltaïques de plus grande ampleur).

- préciser les caractéristiques de la clôture éventuelle (hauteur, maille, équipement en passage à petite faune terrestre,...);

Les clôtures prévues sont similaires à celles utilisées au bord des autoroutes, de type acier galvanisé gris avec une hauteur de 2m et de grandes mailles vers le bas pour permettre le passage de la petite faune (mailles de 15*20cm). Les supports des poteaux seront installés à l'aide de bèches battues dans le sol, et ne requièrent pas l'utilisation de béton. Elles permettront d'assurer la sécurité et la sûreté de la centrale. Un exemple de documentation de clôture est présent en pièce-jointe.

- préciser les modalités prévues d'entretien du site (modalités de pâturage éventuel, modalités de fauche éventuelle, utilisation de produits phytosanitaires,...);

A la fin du chantier, la repousse naturelle de la strate herbacée sera suivie lors de la 1ère année d'exploitation et éventuellement un complément de réensemencement sera réalisé dans les zones le nécessitant.

Lors de l'exploitation de la centrale, la maîtrise de la végétation se fera par un entretien mécanique régulier. Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé pour l'entretien du couvert végétal. L'entretien du site sera planifié de manière à éviter la période de nidification de l'avifaune sachant que le terrain une fois aménagé et clôturé est favorable au développement de cette biodiversité.

- préciser la durée d'exploitation, le démantèlement et la remise en état;

La durée prévue d'exploitation de la centrale est de 30 ans.

A la fin d'exploitation de la centrale, les modules pourraient être remplacés par de nouveaux modules de dernière génération plus puissants et plus efficaces, ou si le contexte ne le permet pas, les installations seront démantelées et le terrain rendu à son état initial. Dans un tel cas, pour la remise en état du site, les travaux suivants seraient réalisés :

- Démontage des panneaux et envoi dans la filière revalorisation des modules photovoltaïques,
- Démontage et évacuation des structures et lests puis recyclage des métaux et réemploi des lests,
- Extraction des câbles sous-terrain, évacuation et revalorisation,
- Enlèvement et revalorisation du poste électrique (enveloppe béton, équipements électriques) et remise en état de son emplacement par un terrassement léger,
- Terrassement d'harmonisation générale du terrain suite aux travaux de démantèlement.

- préciser si des inventaires écologiques ont été réalisés, même succincts; de même pour la caractérisation des zones humides potentielles;

Sur ce site d'étude en particulier, la réalisation d'un inventaire écologique n'a pas semblé nécessaire du fait de son faible potentiel environnemental et de sa surface limitée.

Une réunion de cadrage environnemental est prévue au lancement du chantier en présence des entreprises intervenant et animé par un responsable environnemental de Valeco. Les entreprises intervenantes devront respecter la charte Chantier Vert de Valeco.

- préciser l'éloignement aux habitations du ou des postes de transformation et les nuisances sonores éventuelles;

Les onduleurs et le poste de transformation seront implantés afin de maximiser la distance aux habitations (environ 125m). L'expérience de Valeco en matière de suivi d'exploitation de centrales photovoltaïques (250 MWc en service à ce jour) montre qu'à plus de 100m le bruit émis par les onduleurs n'est plus perceptible.

Par ailleurs, les onduleurs installés seront de petite puissance et sélectionnés pour leurs caractéristiques de dissipation thermique sans aucune ventilation forcée.

- préciser les mesures prévues pour éviter et réduire les impacts des travaux sur les habitats, la flore et la faune (réalisation en dehors des périodes de sensibilités, notamment de la période de reproduction des oiseaux,...);

Les travaux seront réalisés en continu afin de réduire la durée de dérangement des habitants, de la faune et de la flore (durée de chantier prévue : 1 mois).

- préciser les mesures de lutte contre la dissémination des espèces exotiques envahissantes, notamment l'Ambrosie à risque sanitaire (nettoyage des engins avant et après accès au terrain, surveillance, mesures curatives éventuelles,...);

Des standards de nettoyage seront adoptés pour lutter contre la dissémination d'espèces invasives. De plus, il n'y aura pas d'apports de matériaux sur site excepté les granulats de carrière pour les pistes. Comme le site est de petite taille, il y aura un arrachage systématique si des espèces invasives sont observées.

- préciser, en cas de plantation, les essences employées (essences locales privilégiées,...);

Aucune plantation n'est envisagée sur le site, les haies et les arbres présents seront maintenus et entretenus.

- préciser les mesures de suivis environnementaux éventuels;

Pour le suivi environnemental, comme le chantier est assez court (1 mois) une réunion de cadrage est prévue au lancement du chantier en présence d'un responsable environnemental de Valeco. La vérification de l'application de ces mesures est ensuite contrôlée pendant toute la durée du chantier. Aussi Valeco s'engage à respecter la charte de chantier vert mise en place par l'entreprise sur tous ses chantiers.

- préciser les mesures de prévention des risques de pollutions des sols et des eaux en phase de travaux;

Des mesures de prévention des risques de pollution des sols et des eaux seront prises. En effet, des kits antipollution seront mis à disposition des entreprises intervenantes et une zone de stationnement des engins de chantier est prévue. De plus, les caractéristiques du site et les travaux sont envisagés afin de ne pas modifier le cours de l'eau.

- préciser les mesures de limitation des nuisances sur les riverains en phase de travaux;

Les nuisances envers les riverains seront faibles. Les jours et horaires de travail seront : du lundi au vendredi, de 8h à 18h. Ainsi, le chantier ne nécessitera pas d'éclairage nocturne. Aucune odeur ne sera générée au cours des travaux. Aucun terrassement d'ampleur n'est prévu, évitant ainsi de générer de la poussière. Enfin, le chantier prévu est de taille relativement faible, et il y aura donc peu d'allées et venues chaque jour (environ 35 camions pour tout le chantier).

- préciser les mesures pour limiter les émissions lumineuses éventuelles;

Aucune mesure de limitation des émissions lumineuses n'est nécessaire puisqu'il n'y aura aucune émission autant en phase de travaux qu'en phase d'exploitation.

- préciser le cas échéant l'insertion paysagère du parc photovoltaïques;

La localisation du site et la faible hauteur des équipements prévus permet de limiter fortement l'impact paysager. Par ailleurs certaines mesures d'intégration paysagère dans son contexte local et environnement immédiat ont été retenues :

- Le poste de livraison sera de couleur vert sombre, afin qu'il se fonde dans la végétation.
- Le grillage en acier galvanisé sera de couleur grise à maille large semblable aux clôtures employées dans les espaces de pâtures.